***Is Canada Really Back?* Un état des lieux de l’ambition climatique du Canada sous l’ère du gouvernement de Justin Trudeau**

Annie Chaloux

Professeure

École de politique appliquée

Université de Sherbrooke

Résumé : un résumé de 150 à 200 mots en français

Mots-clés : 5 à 7 mots-clés en français

**Exemple :**

#### **(titre) Les cibles climatiques du Canada**

Pour définir l’ambition climatique du Canada, il est nécessaire, d’une part, de revenir sur ses engagements climatiques historiques – de 1990 à aujourd’hui – et, d’autre part, de s’attarder aux cibles qu’il s’est fixées aux horizons 2030 et 2050.

##### **(intertitre) Les cibles antérieures**

Jusqu’à aujourd’hui, le Canada a pris plusieurs engagements visant l’atténuation des émissions de GES qui n’ont jamais été respectés (VGC, 2017). En 1992, en signant la CCNUCC, le Canada s’engageait à réduire ses émissions de GES pour les ramener aux niveaux de 1990 d’ici 2000 (613 mégatonnes d’équivalent de CO2). En 2005, lors de l’entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, le Canada avait pris l’engagement de diminuer ses émissions annuelles de GES de 6 % sous le niveau de 1990, pour la période 2008 à 2012 (576 mégatonnes). Or, ses émissions ont plutôt bondi de 17,7 % sur la période 1990 à 2012. En décembre 2011, le Canada s’est même retiré du Protocole de Kyoto; retrait qui est devenu effectif en 2012.

Puis, lors de la Conférence de Copenhague, en 2009, le Canada a présenté une cible de réduction de ses émissions pour 2020 établie à 17 % sous le niveau de 2005 (620 mégatonnes). Selon les dernières projections, cette cible n’a pas non plus été atteinte (ECCC, 2021a). En 2019, le Canada n’avait réduit ses émissions que de 9 mégatonnes (Mt), ou 1,1 % sous le niveau de 2005. Cela représente une augmentation nette de 21,2 % par rapport à 1990.

**Références**

**Climate Analysis Indicators Tool (CAIT) Climate data explorer. (2021)**. *Paris Agreement Tracker*. <https://cait.wri.org/indc/#/ratification>

**Chaloux, A. (2016).** Paradiplomatie québécoise dans le domaine environnemental : Analyse comparée de la mise en œuvre des engagements internationaux du Québec. *Revue internationale de droit et politique du développement durable de McGill*, *12*(1), 105-130.

**Chaloux, A., Paquin, S., et Séguin, H. (2015)**. Canada’s Multiple Voices Diplomacy in Climate Change Negotiations: A Focus on Québec. *International Negotiation*, *20*(2), 291‑318. <https://doi.org/10.1163/15718069-12341311>

**Gouvernement du Québec. (2020a)**. *Plan pour une économie verte 2030 : Politique-cadre d’électrification et de lutte contre les changements climatiques*. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-economie-verte-2030.pdf?1605540555>

**Gouvernement du Québec. (2020b).** *Plan pour une économie verte 2030 : Plan de mise en œuvre 2021-2026*. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-economie-verte-2030.pdf?1605540555>

**Rappel des règles générales de rédaction**

* Les articles soumis doivent être rédigés en Times New Roman de 12 points à 1,5 interligne ;
* Sur la première page de l’article, indiquer l’ensemble des auteurs et autrices, accompagné de leur titre/fonction et de leur affiliation principale;
* Les auteurs sont présentés sous la forme :
	+ Prénom Nom
	+ Titre/Statut (Professeure, étudiante, professionnel..)
	+ Affiliation principale
* Les articles doivent compter entre 1 500 et 2 500 mots incluant la bibliographie et les notes de bas de page ;
* Les articles doivent être accompagnés d’un résumé de 150 à 200 mots et de 5 à 7 mots-clés (en français et en anglais) ;
* Les articles doivent être rédigés entièrement en français, avec les citations traduites au besoin.

**Titres et intertitres**

* Privilégier des titres et intertitres concis et spécifiques ;
* Les titres et intertitres ne doivent pas être numérotés ;
* Les titres doivent être présentés en Times New Roman de 14 points en caractères gras ;
* Les intertitres doivent être présentés en Times New Roman de 12 points en caractères gras.

**Références et citations**

* Conformément à l’objectif de vulgarisation, un maximum de 10 références peut être suggéré.
* Les références citées dans l’article sont présentées sous la forme APA, selon le modèle (Auteur, date).
* Les références complètes sont présentées à la fin de l’article sous la forme APA.

**Écriture inclusive**

Le Climatoscope s’est doté d’une politique d’écriture inclusive.

* Privilégier les **termes épicènes** et les **formulations englobantes** tels que la population étudiante au lieu des étudiants ;
* Utiliser stratégiquement les **doublets complets** tels que les étudiants et les étudiants engagés dans la mobilisation […] ;
* Éviter le recours aux doublets abrégés comme étudiant·e·s.

**Liste de vérification**

Avant de soumettre votre article, vérifiez si vous avez bien respecté le protocole éditorial. Le protocole éditorial est disponible au bas de la page en suivant ce lien : <https://climatoscope.ca/appel-a-contribution/> (repérez le bouton vert).

* Votre article, y compris les citations, est-il rédigé en français ?
* Avez-vous suivi toutes les règles générales de rédaction présentées dans le protocole éditorial ?
* Votre article comporte-t-il des titres et des intertitres (sans numérotation) pour faciliter la lecture ?
* Dans votre article, les références sont-elles présentées sous la forme APA ? Respectez-vous la limite de 10 références maximum ?
* Avez-vous fait la liste de vos références sous la forme APA ?
* **Si** vous avez des tableaux et des figures, sont-elles en haute résolution ? De même, avez-vous préparé une légende sous les tableaux ou figures ?
* **Si** vous avez utilisé des schémas ou des photos, avez-vous les droits pour les utiliser ? Ou avez-vous indiqué les crédits ?
* Avez-vous réduit au minimum le nombre de notes de bas de page ? 1 point bonus si vous n’avez pas de notes de bas de page !
* Votre article est-il écrit en privilégiant une écriture inclusive ?
* **Si** vous avez repris les résultats et les travaux d’autres publications, avez-vous obtenu l’autorisation de les réutiliser ? Et avez-vous inclus une mention explicite dans votre article ?